

Vivre sans gouvernement est impossible au pays. La République et la royauté écartées ou ajournées, les chances de l'empire ont semblé renaitre, les partisans du césarisme ont cru le moment favorable pour rentrer dans l'arène, de la toute l'importance qu'ils se donnent en ce moment et tout le mouvement provoqué par eux dans des circonstances exceptionnelles.

Qu'y a-t-il cependant au fond de tout cela ? Du bruit et rien de plus.

L'espèce de levée de boucliers tentée par les impérialistes n'a fait que mettre au jour les divisions profondes de ce parti, dont la première, l'unique force ne peut résulter que de l'unité.

Il y a le césarisme légitime et le césarisme illégitime, la branche aînée et la branche cadette, l'empire conservateur et l'empire socialiste, les napoléoniens libéraux et les napoléoniens autoritaires.

M. le prince Napoléon combat la politique de l'impératrice régente. M. Rouher provoque des manifestations, et M. Magne signe des circulaires pour les combattre; Emile Olivier rentre dans la lice le cœur toujours léger et Jérôme David à la tête des mamelouks édite des brochures pour bien établir que les 47 et les 116 ont perdu l'empire, en demandant les libertés nécessaires et en faisant la guerre de 1870 !

Qui dit empire doit dire unité; le césarisme morcelé, divisé contre lui-même n'a plus de raison d'être, il n'existe plus, il n'est plus à craindre.

Les fautes du gouvernement et de l'Assemblée ont pu rendre au régime déchu un semblant de vie; cette apparence n'a rien de réel et les impatiences même de ce parti audacieux tournent en ce moment contre lui.

Le gouvernement voit clairement que le principal danger lui vient des impérialistes, il réagit contre eux de toutes manières et cette réaction ira s'accroissant de jour en jour.

Par suite de ce mouvement l'affirmation du septennat devient et deviendra de plus en plus nette.

Cette affirmation sera-t-elle monarchique ou républicaine ?

Pour bien des gens cela peut faire l'objet d'un doute; il ne saurait en être ainsi pour nous.

La République existe en fait, le pays la veut, elle seule est possible.

L'Assemblée, dit-on, ne lui est pas favorable. Elle ne l'est pas aujourd'hui, elle peut l'être demain.

La droite, ajoute-t-on, a la majorité. Erreur ! la majorité actuelle est de pure coalition; voyez ce qu'elle est devenue il y a quelques jours pour le vote sur le port des journaux, où M. de Broglie était cependant si fortement et si maladroitement compromis; ce qu'elle est devenue avant-hier pour l'élection du 3^e questeur, où la gauche l'a emporté d'une quinzaine de voix, ce qu'elle serait devenue hier sans la retraite inattendue de M. Pouyer-Quertier.

Avec une Chambre aussi mobile, aussi fiévreuse, aussi nerveuse, avec une majorité aussi fluctuante, toutes les surprises sont possibles.

Au jour, à l'heure, au moment où on le prévoit le moins, la République peut être proclamée, la dissolution prononcée.

Rien ne serait plus dangereux que la dissolution avant l'établissement d'un gouvernement définitif.

Elle serait le prélude inévitable du triomphe de la république rouge ou du césarisme le plus despotique; de la guerre civile et sociale peut-être.

A un jour qui ne peut être éloigné, les hommes sages de l'Assemblée, encouragés, éclairés par ceux du pays, verront le danger et ils transformeront en définitif le régime provisoire qui allanguit et énerve le pays.

Telle est la politique sensée que nous soutiendrons et que nous ferons triompher, à bref délai, je l'espère, je puis plus que l'espérer, j'ose le dire, j'en suis certain.

L'Assemblée va discuter l'impôt sur les verrières; c'est là, disent les mauvais plaisants, une question personnelle, car MM. les députés.

Si vous avez l'éclat du ver e Vous avez sa fragilité !

Ainsi pensent bien des gens et entre autres M. Bucheron, le St-Genest du *Figaro*. Aujourd'hui, en faisant ses adieux au journal, ce

publiciste promulgue une sorte d'appel à un coup d'Etat et remet au président actuel de la République le soin d'accomplir cette besogne radicale.

Voilà du moins une solution nette et carrée. Disons cependant qu'en faveur de M. Bucheron il existe une circonstance atténuante, à savoir que tout en se déclarant royaliste, il a toujours demandé avec instance l'établissement bien défini d'une République conservatrice. Son article de ce jour insiste encore dans ce sens, et n'admet le coup d'Etat que comme un moyen subsidiaire (terme de palais !)

Le maréchal n'a certes pas paru jeudi, à ses convives du centre gauche, disposé à violer la liberté et les prérogatives de l'Assemblée. Il a même déclaré dans le cours de la conversation qu'il était fort douteux pour lui qu'il eût le droit d'assister aux séances. Je ne sais quelle réponse ont faite les honorables députés devant lesquels était soulevée cette question délicate. Quoi qu'il en soit je doute que le maréchal se trouve flatté d'être soupçonné d'avoir à jouer à un moment quelconque le rôle de Pavia que lui assigne le *Figaro*. « On voit bien, disait ce matin M. de Tillancourt, que ce Bucheron a l'habitude de faire des abattis. »

Cependant M. Olivier se met à toute éventualité au service du pays et en attendant il lit à M. Guizot son discours de réception à l'Académie. Faisant allusion à quelques négligences de style, l'illustre auteur de *l'Histoire de la civilisation en Europe* lui aurait dit : « On peut être léger de cœur, mais il ne faut jamais l'être d'esprit. » Le lendemain M. Olivier travaillait à la Bibliothèque, et en partant il laissait ouvert un volume du Dictionnaire de l'Académie. Un curieux, ayant jeté les yeux sur la page, vit que le mot sur lequel avait médité M. Olivier était le mot : *cœur*. Ignorait-il ce qu'est le cœur ?

La commission du budget discute les divers amendements relatifs à l'impôt des sucres. La question est si grave, si compliquée qu'elle ne peut être tranchée *ex abrupto*. Sans doute, la commission se déclarera incompétente, comme le veulent MM. de Talhouët, Wilson, Plichon, à moins qu'elle ne préfère, comme le lui conseille M. Léon Say, demander des délais et faire, après mûre délibération, un rapport écrit qui servirait de base aux délibérations de la Chambre.

La Commission relative aux Ecoles de médecine est réunie. M. Bouisson, doyen de la Faculté de Montpellier, combat encore, et cette fois d'une façon détournée, l'établissement d'une Faculté à Lyon. Pour atteindre ce but et éloigner de Montpellier une Faculté rivale, il soutient Bordeaux et l'oppose à Lyon. Heureusement, les Bordelais ont vu le piège; ils écrivent aujourd'hui que l'établissement d'une Faculté dans leur ville est intimement liée à la création de celle de Lyon, et que l'une de ces questions ne saurait être isolée de l'autre.

Le ministre a été entendu par la Commission; il est favorable à Lyon.

UN DISCOURS DE M. THIERS

Les Français résidant à New-York ont envoyé un album à M. Thiers. La députée chargée de le lui présenter était conduite par M. de Trobriant, général au service des Etats-Unis, qui a donné lecture d'une adresse, à laquelle M. Thiers a fait la réponse suivante :

Je vous remercie, vous, messieurs, et les Français de New-York, du bel album que vous m'apportez. Déjà les Français de plusieurs des grandes villes américaines ont bien voulu m'envoyer les témoignages de leur estime, et j'en ai été fort touché, parce que la distance est pour eux ce que le temps est pour les générations futures : elle les tient éloignés de nos passions et donne à l'expression de leurs sentiments une part de l'autorité qui s'attache aux jugements de la postérité elle-même. J'ai fait pour notre malheureux pays tout ce que j'ai pu. Il lui fallait un gouvernement d'abord, et ensuite de grandes ressources, afin d'affranchir son territoire. Ce gouvernement ne pouvait être que celui de la République, car jusqu'ici, malgré tout ce qu'on a tenté, on n'a pu rétablir la monarchie, et, quant à moi, j'ai taché de rendre la République possible. Le dévouement du pays m'a aidé à trouver les ressources nécessaires pour racheter son territoire, et aujourd'hui ce territoire ne contient plus que des Français.

C'était une grande vieille auberge noire, bâtie en pans de bois croisés avec balcons de fer à tous les étages. Les fenêtres de la façade donnaient sur une petite rue obscure, au bout de laquelle coulait la rivière de Mayenne.

A deux heures du matin qu'il était, rien ne brillait au alentours sinon le lamignon destiné à éclairer l'enseigne. Joson se déposa dans la salle d'entrée sur un banc adossé à la muraille, et rattapait vivement son monsieur-prêtre qui, assis à la table commune, dépeçait déjà un os de gigot, arrosé de petit cidre.

Joson lui dit avec respect : — Ça serait-il un effet de votre bonté de m'arranger tout de suite ?

— Allez-vous me donner la paix, l'ami ? demanda le brave prêtre au lieu de répondre.

— Vous n'auriez point besoin, poursuivit Joson, de vous arrêter de boire ni de manger. J'ai comme ça une idée qui me tourmente d'avoir un pèché mortel dans mon gousset et je voudrais un bout d'a-confesse.

— Auriez-vous dérobé une montre, malheureux ?

Joson ferma les poings. En ce moment, M. Hédo de Pelhédou, suant, soufflant, geignant et violet de colère, faisait son entrée au bras de sa pupille, qui l'entraînait aussitôt de bon côté.

— Et choisir un mendiant du pays baragouin ! grondait le bonhomme, poursuivant son invective commencée dehors. Une demoiselle de Vitré !

— Alors, dit la voix de Joson, vous ne voulez point me soulager, vous ? C'est pèché mortel de taper sur un qu'est d'église, mais j'en ai déjà un, de pèché mortel, et alors, ça ne fera point rien si je vous manque de respect par une ratatouille à coups de poing que je m'en confesserai à un autre vicar.

Je sentis la chère main d'Hermine qui me tâta le poulx. J'étais véritablement dans un triste état.

Monsieur mon oncle et tuteur, dit Hermine, demandez sur-le-champ une chambre à deux lits, sans quoi, je me ferai obéir par moi-même. Vous coucherez dans l'un et ce jeune gentilhomme dans l'autre. Moi, comme je vous l'ai annoncé déjà, je veillerai à son chevet.

C'était probablement la première fois que M^{re} de Bois-le-Roy montrait un semblable caractère, car le gros bourgeois étouffait de colère et surtout d'étonnement.

Mon ami, ajouta-t-elle en s'adressant à Joson, qui faisait mine de saisir son vicar au collet pour tout de bon, il faut prendre quelqu'un à la gorge, mais ce n'est pas M. l'abbé. Je vous ordonne de trouver un médecin et de l'amener ici mort ou vif.

Joson lâcha le prêtre aussitôt, et il fallut qu'Hermine fût une fée, car jamais Joson n'obéissait du premier coup, même à Vivette.

Si je savais où ça se trouve, grommela-t-il, j'en rapporterais bien un tout de même, de médecin ou d'apothicaire, mais je ne sais point.

Le vicar, par son dernier verre de cidre et posa sur l'épaule de mon page une main si lourde, que celui-ci trembla sur ses jarrets.

Reste, Pataud, dit-il, tu as touché ma robe, tu m'appartiens. Je vas te confesser et puis t'assommer quand nous aurons les temps.

D'une seule détente de bras, il envoya Joson à trois pas, chancelant, mais surtout stupéfait et disant :

Par exemple, v'là un bon monsieur-prêtre !

Maintenant, il faut continuer l'œuvre de la réorganisation. Cette œuvre n'est que momentanément interrompue, et il faut se garder de désespérer du succès. Les partis finiront par reconnaître leur impuissance et par laisser la France se gouverner comme elle l'entendra.

Avec l'ordre, le respect scrupuleux de la loi, la patience nécessaire, la France arrivera au but que vous désirez lui voir atteindre. Déjà elle fait preuve de suite, de persévérance sans emportement. Il faut qu'elle persiste, et qu'instruite par l'exemple du noble pays que vous habitez, elle ne songe à parvenir à ses fins que par les voies régulières; car on ne fonde rien ni par la violence ni même par la précipitation. Le noble exemple du grand Washington, que vous m'avez rappelé, doit être notre modèle à tous. Chacun de ceux qui gouvernent ou gouverneront la France devra avoir ce grand modèle sous les yeux, bienheureux si, à plusieurs, nous parvenons à accomplir l'œuvre que Dieu donna à Washington l'honneur d'accomplir à lui seul.

Pour moi, je serai heureux et fier d'avoir accompli une part seulement de cette tâche glorieuse. Cette part a été difficile; mais j'espère qu'elle ne restera pas infructueuse, et qu'elle aura des continuateurs et sa continuation.

Tant qu'il me restera des forces, je les consacrerai au pays, et, je vous le dis sans illusion, j'espère, oui, j'espère. — Répétez à nos compatriotes qui, au-delà des mers, travaillent et forment des vœux pour la France; reportez-leur mes remerciements, mes souhaits, mes espérances.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

28 février 1874.

Il y a une recrudescence de rigueur à l'endroit de la presse : le *XIX^e Siècle* vient d'être interdit sur la voie publique. Son crime est d'avoir répété, dans son article de la séance d'avant-hier, la phrase que a valu un rappel à l'ordre M. Henri Lefèvre, député de l'extrême gauche.

Vous savez que le droit du gouvernement en matière de vente sur la voie publique est fortement contesté par les personnes les plus graves, notamment par M. Guynon, conseiller à la cour de cassation, dont vous n'avez pas oublié la ferme et libérale opinion. Je ne serais pas surpris que le *XIX^e Siècle*, s'appuyant sur les arguments de l'honorable rapporteur de la cour de cassation, ne se pourvût devant le conseil d'Etat contre l'arrêté dont il vient d'être victime.

Cette initiative aurait l'avantage de faire juger la question par une cour suprême et de fixer une fois pour toutes les droits et les devoirs respectifs du gouvernement et de la presse.

Dans le même ordre d'idées et de mesures, je vous signalerai les communiqués qui pleuvent depuis quelque temps sur les journaux : le *XIX^e Siècle*, puis le *Journal des Débats*, puis le *Temps*, puis le *National*, le *Sicéle*, le *Rappel* en ont reçu ces jours-ci.

Le rédacteur de ces documents est probablement M. Auguste Léo, ancien rédacteur du *Journal des Débats*, où il faisait, contre le gouvernement de M. Thiers, une opposition latente et chagrine, qui motiva sa retraite. Le journaliste, devenu fonctionnaire, n'a pas pu y tenir : il est revenu à son ancien métier.

Vous remarquerez le caractère petit et le ton rogue de ces communiqués; la plupart portent sur un détail ou reposent sur une équivoque, suivant les habitudes chères à l'administration impériale, et soigneusement restaurées par le cabinet actuel.

Je ne suis pas ennemi des communiqués, en tant qu'ils se bornent à rectifier un fait; mais les allures de la polémique devraient être bannies de cette littérature administrative, pour la dignité commune du gouvernement et des journaux.

Vous n'avez pas été sans remarquer que les invitations adressées pour la première fois par le président de la République à plusieurs membres du centre gauche. Le dîner a eu lieu avant-hier soir. Un détail curieux : aucun ministre n'y était; mais en revanche, presque tous les sous-secrétaires d'Etat en faisaient partie. On sent là des combinaisons profondes suggérées, sans doute, par le très habile vice-président du conseil; mais je ne suis pas de force à vous dire ce que ça peut bien signifier exactement. Est-ce une façon de faire entendre à ces messieurs du centre gauche qu'ils ne sont pas encore au ministère, mais qu'ils y touchent.

Le dîner n'a rien eu, du reste, de politique; on a causé surtout industrie, commerce, etc. La maréchale a pourtant félicité M. Baragouin de son travail sur le renouvellement des municipalités : serait-ce une aimable raillerie ? Je n'aurais pas l'irrévérence de le supposer, quand il s'agit surtout d'une personne dont le tact parfait est universellement reconnu et loué. Mais alors il faut croire que M^{re} la maréchale est mal renseignée par son entourage, car l'exécution de la loi sur les

maires dénote au ministère de l'intérieur plus de courage que de bonheur.

Je dois ajouter que M. Léon Say, qui était le voisin de la maréchale, a cherché vainement à éclairer la maréchale sur les véritables résultats de la loi.

Quant au maréchal, il affectait beaucoup de se renfermer strictement dans son rôle de président constitutionnel, ne faisant et ne disant rien que par ses ministres. Toutefois, il a témoigné à plusieurs reprises d'une parfaite et même minutieuse connaissance de tout ce qui se passait à l'Assemblée.

On s'entretenait beaucoup de la réception académique de M. Emile Olivier, qui a lieu jeudi prochain. Les billets naturellement sont sollicités et pourchassés avec une fureur extraordinaire. On parle de 200 fr. pour une misérable place d'amphithéâtre, qui ne permet pas même de voir l'orateur. On parle aussi de manifestations; mais je n'y crois guère : d'abord le récipiendaire sera évidemment rendu de très-bonne heure à l'Institut, où il pourra même dîner. Par conséquent les curieux qui stationneront sur les quais ou sur le pont des Arts se seront pour leurs frais.

La sortie s'opérera évidemment dans les mêmes conditions d'incognito : les manifestants en seront réduits à siffler pour le principe, ce dont il ne manquera pas de s'acquitter.

Quant au public de l'Institut, il est d'une nature si particulièrement académique et réservée que des manifestations violentes sont bien peu à craindre dans un pareil milieu. Il faut toutefois s'attendre à des murmures, et je crois que le discours de M. Emile Olivier y prêtera.

Vous connaissez en effet le tempérament du dernier homme d'Etat de l'empire : très-personnel, très-tranchant, plein d'un orgueil pour ainsi dire agressif, avec courtoisie réelle qui comporte d'ailleurs un pareil tempérament. M. Emile Olivier, exaspéré par les événements, aigri par la solitude, a voulu évidemment profiter de sa rentrée solennelle dans la publicité pour faire le plus possible de ce qui lui tient au cœur, le plus possible par conséquent de lui-même et de l'empire.

Il était difficile que la vie de Lamartine, dont une bonne moitié a été toute politique, ne conduisit pas son successeur à examiner notre histoire depuis quarante ans; mais, d'autre part, le côté purement littéraire et poétique est si grand qu'il pouvait aisément absorber l'autre. M. Emile Olivier ne l'a pas entendu ainsi : il parlera librement et largement de la restauration, du règne de Louis Philippe, de la République et de l'Empire.

Vous sentez ce qu'un tel plan créait de difficultés et aux académiciens désignés par le sort pour donner leur avis sur le discours de l'élu et sur la réponse. M. de Rémusat, qui est un homme d'esprit, a mieux aimé se faire excuser. M. Guizot a tenu à remplir son mandat jusqu'au bout, et M. Emile Olivier n'a pas eu à s'en louer : le dernier ministre de Louis Philippe est intervenu deux fois, d'abord pour protester contre le jugement porté par M. Emile Olivier sur la révolution de 1830 qu'il appelait un coup d'Etat fait par les 221; M. Guizot l'a interrompu pour dire que le coup d'Etat avait été fait par la cour.

Plus loin, le récipiendaire fait assez longuement l'éloge de Napoléon III et de son règne; M. Guizot n'a pu y tenir, et il a déclaré à l'orateur que ce panegyrique d'un régime dont l'Académie avait goûté toutes les amertumes ne pouvait être bien accueilli. M. Guizot s'est même servi d'une locution célèbre dont l'usage, dans de pareilles circonstances, a dû paraître quelque peu rigoureux. M. Olivier l'a éprouvé d'ailleurs au point de déclarer que, puisqu'il en était ainsi, il ne changerait rien à son discours.

Vous savez que la commission académique n'a aucune autorité en pareille matière; elle a seulement mission de donner des conseils que le récipiendaire n'est pas tenu de suivre.

Quant aux discours de M. Emile Augier, il est, dit-on, parfait de tact et de finesse. En somme *great attraction*, mais je plains les gens chargés de donner la note juste et calme dans l'appréciation d'une séance troublée par tant de souvenirs violents.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

La commission des lois constitutionnelles a décidé que les art. 436, 439, 443, 444, 445, 446, 447 et 452 du code pénal ne comporteraient plus que des incapacités temporaires. Les condamnations pour vagabondage, mendicité et celles qui résultent de l'application de la loi des 5 mai 1855 et 27 mars 1851 sur les boissons n'entraîneront aussi qu'une incapacité temporaire. Les art. 15 et 45 de la loi de 1867 sur les sociétés entraîneront une incapacité temporaire si la condamnation est l'amende, et permanente si la condamnation est l'emprisonnement. Après une longue discussion, la commission a adopté le paragraphe 8 de l'art. 6 du projet de M. Dufaure ainsi conçu :

Les incapacités mentionnées dans le présent article et dans les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 du précédent seront effacées par un décret de réhabilitation.

restait aussi bonne que ma vue, puisque j'ai pu raconter tout ce qui précède. En fait de paralysie, je n'avais jamais vu que le vieux mendiant à qui on avait bâti une niche à la porte de l'église de Guidel. Je fus humilié et désolé, d'autant plus que j'avais une confiance instinctive et toute particulière en la parole de ce singulier personnage.

— Ah dame ! ah dame ! grondait Joson en se grattant l'épaule, je ne suis point fin, ma foi j'aurais l'air comme ça dire mon pèché mortel à un rebouteux !

— Ce jeune homme, répliqua Hermine, qui semblait subir la même impression que moi, ne doit pas être paralysé. Il s'est battu cette nuit comme un lion.

Le triple docteur m'avait pris le poignet. Il se retourna parce que le gros tuteur lui soufflait dans l'oreille :

— Si vous nous débarrassez de cet oiseau-là, je vous donne ce que vous voudrez, ou tout au moins une couple de pistoles. J'entends si vous le remettez sur pied pour qu'on puisse le lâcher honnêtement.

Et comme l'autre ne répondait point, il ajouta :

— M'entendez-vous, mon brave ? — Je m'appelle l'abbé de Ragueneil, répliqua cette fois mon médecin qui avait collé son oreille contre ma poitrine, je descends par les dames de Tiphaine-la-Fée qui eut l'honneur d'être l'épouse du bon comte de Bertrand Duguesclin. Si j'accepte la sous-lieutenance aux gardes qui m'est offerte à Paris, on me nommera le comte Olivier de Ragueneil.

Il fit un geste pour imposer silence. Son oreille se promenait de long en large sur mon estomac, et je me souvins que je faisais des efforts extraordinaires pour lui dire : « C'est la nuque que j'ai été frappé. » Mais rien ne sortait de moi.

— La mécanique est en fort bon état, déclara-t-il en se redressant. Je ne vous dirai ni latin ni mot de science... Holà ! mon péché ! un coup de main !

Il m'avait pris avec précaution sous les aisselles. Joson, qui avait l'air d'un chien battu,

— A la commission du budget, M. Ernest Picard a demandé le rejet des amendements relatifs aux sucres, et pris acte de la promesse faite par le gouvernement de réviser la convention. Après un long exposé de la question, dans lequel M. Léon Say a exprimé des doutes sur le fait de savoir si la convention nous lie ou non, la commission a décidé qu'elle en resterait saisie et discuterait en premier lieu l'amendement de M. Villain.

— La commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur a décidé à l'unanimité qu'elle resterait saisie du projet de M. Paul Bert et que ce projet serait disjoint de celui de M. le comte Jauréat.

— La commission chargée d'étudier un projet de loi pour la protection des enfants employés dans les professions ambulantes s'est réunie ce matin. M. Eugène Tallon a donné lecture de son rapport qui a été adopté et sera déposé à l'une des prochaines séances, probablement lundi.

— La commission relative à l'amnistie s'est réunie hier. M. de Ventavon pense qu'il faut laisser les conseils de guerre suivre leur cours, et après il pourra être fait une proposition d'amnistie.

La commission a nommé M. E. Carron rapporteur. Le rapport sera sans doute la confirmation de celui de M. Depeyre.

ECHOS DE PARTOUT

Le conseil d'Etat examine en ce moment le projet de loi relatif à la formation d'un conseil de discipline pour la Légion d'honneur. Il est question de créer, dans chaque département, un conseil qui servirait de contrôle pour l'admission des légionnaires et qui exercerait une surveillance pour tous les cas susceptibles d'entraîner l'indignité morale, en dehors des arrêts judiciaires.

Ces conseils seraient une institution très-utile, et leur fonctionnement aiderait soit à épurer les rangs de la Légion d'honneur, soit à empêcher des nominations parfois regrettables : deux résultats très-nécessaires à tous les égards.

La commission nommée par l'Académie française pour entendre la lecture des deux discours qui seront prononcés jeudi prochain pour la réception de M. Emile Olivier, s'est réunie avant-hier sous la présidence de M. Duvergier de Hauranne.

La lecture des deux discours n'a pas duré plus de deux heures.

Il s'est élevé entre M. Emile Olivier et M. Guizot une controverse assez vive ; l'ancien ministre aurait, assure-t-on, introduit dans son discours un éloge de Napoléon III, que M. Guizot aurait voulu lui faire retirer; ce à quoi M. Emile Olivier se serait refusé.

Le président Grant a envoyé un message au congrès américain l'engageant à faire de l'expédition de 1876, à l'occasion du centenaire de l'indépendance américaine, une solennité nationale et internationale, et à faciliter, par une mesure législative, le succès de l'entreprise.

Le projet de loi sur le centenaire a été déposé sur le bureau du sénat.

A la suite d'un article du *Figaro* dans lequel M. Hector de Callais avait plaisanté la distinction de M. Georges Maillard, et d'une réponse plus que vive de ce dernier, une rencontre a eu lieu hier en Belgique. L'arme choisie était l'épée. Après cinq reprises et deux minutes de combat, les témoins ont séparé les deux adversaires. M. Georges Maillard avait reçu deux coups d'épée, l'un à la poitrine et l'autre à la main. M. Hector de Callais avait été atteint deux fois également, à l'avant-bras et à la main.

M. Disraeli est devenu premier ministre à la place de M. Gladstone, les torys vont remplacer les whigs, et la réponse de M. de Vergennes à Louis XV sera toujours une actualité. « Expliquez-moi, dit un jour le monarque, la différence qu'il y a entre un whig et un tory en Angleterre ? »

— La différence, répondit le ministre, est absolument dans le nom : les torys sont « whigs » quand ils ont besoin de places, et les « whigs » sont torys quand ils les ont obtenus !

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à 2 h. 3/4. Le procès-verbal est lu et adopté. Un rapport est déposé sur une proposition de modification au règlement dans son article 75. La commission conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites formée contre M. Melvil-Blancourt, membre de l'Assemblée nationale.

M. Du Temple. — Je ne viens pas m'opposer aux conclusions de la commission. Les chefs de l'insurrection et ceux qui par leur esprit pourraient comprendre ce qu'elle était, doivent surtout être poursuivis. Mais la poursuite est un peu tardive. Pourquoi le gouvernement poursuit-il aujourd'hui ?

Est-ce un de ces actes qui doivent nous conduire à la régénération sociale ? Doit-il être suivi de plusieurs autres, notamment en ce qui concerne les calomnies répandues sur la Bretagne ? L'orateur croit qu'on aurait pu agir déjà avant la prorogation des pouvoirs du maréchal. Comment se fait-il qu'avec l'idée de la régénération sociale une interpellation sur la situation du Souverain Pontife soit dénuée de sens ? Comment ne peut-on dire en faveur du chef des catholiques, de l'autorité la plus respectable en ce monde, du Souverain Pontife. (Bruit.)

J'approuve parfaitement la demande de poursuites qui est faite, mais je profite de l'occasion pour relever les calomnies et les monarchistes des calomnies dont ils ont été l'objet. Du reste, je parle seulement en mon nom et je repousse les calomnies.

M. Langlois. — J'examinerai la question elle-même. Comment se fait-il que l'on ait retenu l'identité de M. Melvil-Blancourt seulement huit jours avant la demande en autorisation de poursuites ?

Pourquoi n'en a-t-on pas fait depuis trois ans ? On aurait pu faire tout en dix-huit mois. Pourquoi n'a-t-on pas conservé le nombre des conseils de guerre ? Pourquoi étirer les iniquités et les haines dans un grand nombre de familles, quand il ne s'agit pas de crimes de droit commun ?

Il est temps d'en finir. Mon vote ne saurait être acquis à la demande en autorisation de poursuites, parce que ce serait impliquer que j'approuve l'extermination des poursuites hors des crimes de droit commun. (Applaudissements à gauche.)

M. Charreyron, rapporteur, soutient les conclusions du rapport pour la demande en autorisation de poursuites. Si l'on n'a pas poursuivi d'abord, c'est que l'on a jugé en premier lieu les 32,678 individus arrêtés, et que l'on n'a pu statuer sur les 18,000 individus qui ont été signalés ultérieurement. Ainsi les conseils de guerre avaient statué sur 50,000 individus.

M. Naquet. — Vous en avez fusillé beaucoup sommairement.

M. Charreyron. — Nous n'avons fusillé personne; nous ne sommes pas de ceux qui fusillent. (Applaudissements à droite.)

M. le rapporteur explique que le grand nombre des dossiers dont étaient chargés les conseils de guerre a empêché de suivre l'affaire Melvil-Blancourt sur laquelle il y avait un commencement d'information depuis le 10 juin 1872. L'affaire a passé du 1^{er} conseil de guerre divisionnaire au 3^e conseil. C'est le 29 janvier qu'on a eu des indices assez précis. Mais alors survint le vote de la prorogation, on n'a pas voulu engager l'Assemblée à voter sur une question qui aurait pu paraître politique, au moment où les suffrages pouvaient être divisés de manière à ce que la majorité ne fût que de quelques voix.

C'est ainsi que la demande en autorisation de poursuites n'a été formulée que le 5 février. La commission, se demandant à la question avec les ém

ions 24,600 fr., et la Belgique n'exporte que pour 112,000 fr.

Ainsi, l'on voit facilement quel serait le résultat d'un droit d'exportation.

L'exporteur fait ensuite remarquer que le prix de la houille augmente par l'impôt qui pèse déjà lourdement sur la fabrication du verre et des glaces.

Que sera-ce avec un impôt sur la matière fabriquée elle-même? C'est quand le producteur sent la nécessité de ne pas trop augmenter le prix de ses produits que l'on propose un impôt sur le verre et les glaces?

Le producteur avait d'abord augmenté ses produits de 15 p. 0/0 à cause des frais de combustible; il a fallu qu'il redescendît ses prix et supportât l'augmentation des frais de combustible.

Des fabricants ont dû se soumettre.

Est-ce bien le moment d'établir une taxe sur la verrerie?

On dit que le calcul de la perception sur la verrerie est très-facile avec ce que l'on connaît de la production de la verrerie. Entre cette production et l'exportation il y a une proportion de moitié environ. M. Casimir Périer s'est trompé sur plusieurs de ses calculs. Ainsi, à l'égard des bouteilles, la production est de 125 ou 100 millions de kilogrammes environ. La production est de 57 millions et la consommation de 43 millions. M. Casimir Périer ajoute aux 100 millions de la production les 50 millions de l'exportation. Il oublie que les 50 millions sont pris sur la production totale.

Il en est de même pour la verrerie. La production est de 20 millions : 10 millions pour l'exportation, et 9 millions pour la consommation intérieure.

M. Casimir Périer compte 36 millions de production. L'impôt enlève l'exportation à la production, quand cette exportation devrait être réunie seulement à la consommation intérieure pour avoir le chiffre total de la production.

Quant aux glaces, les calculs de M. Casimir Périer sont très-erronés, mais ils ne sont pas non plus très-exacts.

En imposant les verres de toute forme et de toute couleur, on touche à un élément de la partie de la cristallerie. (Dénégations de la part de M. Léon Say.)

Toujours est-il que l'impôt donnera un faible produit : 3,400,000 fr. au plus, sur lesquels il faudra rendre 700 à 750 mille francs de perception. L'impôt a existé en Angleterre, cela est vrai, mais il a été bientôt aboli.

En résumé, l'impôt nuirait beaucoup à l'industrie, et les frais de perception rendraient bien plus considérable le rendement de l'impôt. (Approbation sur un certain nombre de bancs.)

M. Casimir Périer soutient, du nouveau, l'impôt et justifie les chiffres qu'il a portés hier à la tribune et qu'il conteste aujourd'hui M. Savary. Les calculs avaient été faits avec la première proposition et non pas avec l'amendement de M. Léon Say, qui supprime deux éléments de l'impôt proposé.

Savant au reproche que M. Savary a fait à l'impôt d'être un impôt particulier à une industrie tandis qu'il serait général qu'on s'adresserait à toutes les industries, le reproche devrait plutôt être adressé à l'Assemblée, qui a déjà voté plusieurs impôts sur diverses industries.

M. de Ravinel combat l'impôt et soutient l'opinion de M. Savary, contrairement à celle de M. Casimir Périer.

M. le président fait observer que régulièrement les articles 13 et suivants sont des articles de l'ensemble d'un projet de loi, et qu'il faut entendre d'abord M. Tirard.

M. Tirard fait remarquer qu'on pourrait voter sur la question de savoir si l'on passera à la discussion des articles d'un impôt spécial.

M. le président maintient la lecture du règlement.

M. Savary répond qu'on pourrait voter d'abord sur le 1^{er} qui contient le principe même de l'impôt.

M. Ernest Picard. — L'industrie du verre est surtout une industrie de l'exportation pour 25 3/5^{es}. Un droit d'accise à l'intérieur est difficile.

Un droit de douane l'est plus encore avec la fragilité du verre. Il faudrait donc que cet impôt fût le dernier à être soumis à l'Assemblée, si l'on ne l'ajoute pas à d'autres à proposer.

M. Benoist d'Azy, rapporteur, au nom de la majorité de la commission du budget, déclare que l'industrie n'est imposée, que d'une manière très-supportable.

M. Tirard. — Nous n'avons aucun document devant nous ni du conseil d'enquête, ni de la commission du budget. Sur le rapport du conseil d'enquête la commission avait adopté un impôt qui comprenait la verrerie et la cristallerie; sur un amendement de M. Léon Say, la commission du budget a changé sa manière de voir et adopté cet amendement. Tout cela prouve que l'étude n'est pas complète encore, et qu'on ne peut ainsi frapper une grande industrie, qui est surtout une industrie d'exportation.

Le scrutin est demandé et ordonné sur le premier paragraphe de l'amendement de M. Léon Say devenu le projet de la commission.

Le premier paragraphe de l'article 13 (projet de M. Léon Say et de la commission) est ainsi conçu : Art. 13. — Il est établi sur les bouteilles, le verre à vitres et les glaces, un droit de consommation intérieure qui est fixé conformément aux tarifs ci-après.

Le scrutin donne le résultat suivant.

Nombre de votants..... 631

Majorité absolue..... 316

Pour l'adoption du paragraphe 1^{er} du projet de loi..... 453

Contre..... 478

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement Léon Say devenu le projet de la commission.

CHRONIQUE

Avec révoici... avec le joli mois de mars, avec les printemps, avec les beaux jours...

Les beaux jours... O. abus de la langue... Ici les temps sont tristes; l'atmosphère est humide, les rues sont boueuses, et la perdition semble guetter, pour lui décocher des coups de semelle, les malheureux reporter en quête d'un fait divers.

N'importe, nouvelle! D'abord et en chasse!... Crotte-toi jusqu'aux genoux!... Mouille-toi jusqu'aux os, mais n'ayez pas bredouille!... L'oraison au ciel!... Le nez en l'air!... marche, marche sans cesser, et recueille sur ton passage tous les canacs du jour, tous les mots du moment, tous les événements de la saison!...

Marche, marche encore!... Et sache tout!... Et ne laisse rien échapper! car le public est là, ton maître et ton juge!... Il te guette, lui aussi, et si tu ne lui apportes pas sa part quotidienne de bons mots et de traits d'esprit, tu ne seras plus bon à rien, et il te faudra mourir foudroyé au coin du feu, comme le chien fou qui a fait son temps.

Alerte! voici un rayon de soleil qui frappe à ta vitre, et te fusille, lui aussi, au travail.

A l'œuvre donc! C'est le moment du renouveau!... C'est la saison de renaissance!... Au travail! Et vivement!

Jadis les Romains, au 1^{er} mars, renouelaient, sur les saints autels, le feu sacré, pris au foyer même du soleil.

Puisses-tu, toi aussi, à cette même date, faire ample provision de ce feu sacré qu'on appelle la vérité, la bonté humaine et l'esprit!

Puisses-tu, en amour, amuser et en avoir toute l'année durant!

Puissent surtout les lecteurs, en te revoyant apparaître, se répéter, avec quelque satisfaction : Tiens! il arrive comme mars en carême!

Cela dit, notre intention était de faire un retour sur les deux mois écoulés, et de raconter brièvement ce qui s'était passé depuis janvier.

Mais, outre que cette revue manquerait un peu de nouveauté, nous nous sommes aperçus que tous les événements de cette année étaient absolument les mêmes que ceux de l'année dernière et des autres années.

Comme toujours, les concierges ont été fort

avenants jusqu'à la St-Sylvestre, et ont repris leur mine joyeuse et renfrognée le 2 janvier.

Comme toujours, le restaurateur X..., a empoisonné ses pratiques.

Comme toujours, un lot de demoiselles à marier a trouvé des époux entre le pantalon et la pastourelle d'une cotredanse.

Comme toujours, le portrait de Napoléon IV s'était chez nos papetiers, entouré d'urales, de drapeaux tricolores et d'aigles plus ou moins rapaces.

Comme toujours, les impôts ont été augmentés.

Comme l'année dernière, l'autorité a dû faire fermer un certain nombre de tripots clandestins où la délicatesse n'était pas assez de mode.

Comme toujours, la régie nous a vendu pour des milliers de feuilles de tabac nauséabondes.

Comme toujours... Mais nous n'en finirons pas.

Restons donc dans le présent, et si, d'aventure, nous avons encore à parler de l'autorité, des voleurs, de la régie, des impôts, des tripots, des papetiers, des demoiselles, des restaurateurs et des concierges, tâchons d'accommoder tout cela à une sauce nouvelle, pour ne pas trop ennuyer le lecteur.

La chambre de commerce, appelée à donner son opinion sur le projet de chemin de fer de Calais à Marseille, a répondu qu'aucune considération d'utilité publique ne recommandait la création immédiate de cette grande voie, et d'autre part son établissement devant déterminer un changement radical du régime économique de nos chemins de fer, la chambre ne croit pas devoir appuyer une entreprise qu'elle regarde comme inopportune.

Nous réapparaîtrons trop tard pour rendre compte, dans ses détails, de l'affaire du célèbre complot d'Annonay qui se dénoue, aujourd'hui même, dimanche, devant le tribunal correctionnel de Tournon, sous la présidence de M. Sazeu.

Les débats ont commencé vendredi et n'ont d'ailleurs rien démontré de fort intéressant pour nos lecteurs.

L'affaire a du reste perdu beaucoup de sa gravité.

Les personnes compromises dans ce complot sont :

1^{er} M. Charles Chapuis, banquier, ex-maire d'Annonay; Auguste Chanteperdrix, Joseph Pleytel, Joseph Deschamps, Henri Chatelet, Joanny Martel, Agénor Mourié, Lucien Filoz, Samuel Vidou, François Croze, Paul Serruol, prévenus :

2^o D'abord, depuis moins de trois ans, à Annonay, participé soit comme chefs ou fondateurs, soit comme affiliés à une association illicite composée de plus de vingt personnes; délit prévu et puni par l'art. 291 du Code pénal, les art. 1, 2, 3 de la loi du 10 avril 1834.

3^o Ledit Chapuis d'abord, par discours, exhortations, lectures ou distributions d'écrits quelconques, fait des provocations à des crimes ou à des délits; délit prévu et puni par l'art. 293 du Code pénal.

4^o Tous les susnommés d'abord participé à une société secrète; délit prévu et puni par l'art. 13 de la loi du 28 juillet 1848.

5^o Contre les nommés Henri Chatelet, Joseph Deschamps, Joanny Martel et

D'abord, à la même époque et au même lieu, sans y être légalement autorisés, fabriqué des cartouches ou autres munitions de guerre et d'armes, de munitions de guerre; délit prévu et puni par la loi du 24 mai 1834, art. 2 et 3.

6^o M. Mathieu Linossier, Marius André Jouine, Victor Jacob, François Pourret, Jules René Sabattier, Adrien Sabattier, Jean-Paul Baude, Jean Gay.

Nous ne dénuons, prévenus d'association illicite de plus de vingt personnes et d'affiliation à une association secrète.

L'audition des témoins et celle des accusés n'ont rien produit de particulier.

Seule, la déposition de Chanteperdrix, mégrissier à Annonay, renferme un détail d'un haut comique.

Le prévenu reconnaît qu'il se rendait souvent chez le relieur Favier, de Lyon, pour y prendre des leçons de propagande républicaine.

A combien le cachet? C'est ce que l'instruction ne révèle pas.

Le réquisitoire de M. du Boys, procureur de la République, a été terminé hier soir, à 7 heures.

Ce matin, le résumé a été lu, et selon toutes probabilités, le jugement sera rendu ce soir.

On verra, encore une fois, par le jugement même, qu'il y a dans toute cette affaire, beaucoup plus de fumée que de feu.

Un de nos confrères croit savoir que l'affaire Cahen-Lyon, au sujet des fournitures faites au gouvernement du 4 septembre, relèvera des tentatives de corruption à l'égard de fonctionnaires.

Il croit même — mais sous réserves — que des perquisitions domiciliaires ont été ordonnées par M. Cuaz, juge d'instruction, et ont été opérées, notamment, chez un sieur R... (Claude), tailleur d'habits, qui Pierre-Siz, dans le logement duquel on aurait trouvé, au sujet de cette affaire, des pièces compromettantes.

On vient de nous communiquer un nouvel arrêté de M. le général Bourbaki, visant un de nos confrères.

Cette fois, ce n'est point un journal de notre ville ni de notre département, mais le *Progrès de l'Ain*, qui est frappé par notre gouverneur militaire.

Voici le texte de l'arrêté qui suspend pour quatre mois notre confrère :

« Le général de division, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14^e corps d'armée, commandant supérieur des 8^e et 22^e divisions militaires, et l'Etat de siège dans le département de l'Ain :

« Vu la loi du 9 août 1849,

« Vu l'article publié par le *Progrès de l'Ain* du 21 février 1874, sous la rubrique : « Correspondance de Paris, » 20 février 1874, commençant par ces mots :

« Nous ne savons trop pourquoi l'Assemblée nationale nous donne le navrant spectacle d'une bande de gamins échappés de l'école, » et se terminant ainsi :

« Ou êtes-vous, ô hommes de la grande Consitution? que dites-vous de toutes ces palinodies et pasquinades? »

Considérant que cet article contient des attaques et des outrages contre l'Assemblée nationale et le gouvernement institué par elle, notamment dans les passages qui viennent d'être cités,

« Sur la proposition de M. le préfet de l'Ain,

« Arrête :

« Art. 1^{er}. — La publication du *Progrès de l'Ain* est suspendue pendant quatre mois.

« Art. 2. — La circulation et la vente du numéro du 24 février sont prohibées et la saisie en est ordonnée.

« Art. 3. — M. le préfet de l'Ain est chargé

d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le 23 février 1874.

— C. BOURBAKI.

Le personnel de la Préfecture va encore subir quelques modifications.

Plusieurs employés, occupant dans l'administration un poste relativement important, seraient admis d'office, paraît-il, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Nous ne croyons pas devoir donner encore des détails précis sur ces nouveaux changements, l'arrêté concernant cette mesure n'ayant pas été notifié jusqu'à présent aux intéressés.

Nous en reparlerons, d'ailleurs, demain, s'il y a lieu.

Il y a longtemps, bien longtemps de cela, car il y aura bientôt trente ans, qu'on enterrait dans grand pompe, le mercredi des Cendres, feu Carnaval, c'est-à-dire Mardi-gras qui le personnifiait.

Enterrement n'était pas précisément le mot, car on jetait à l'eau l'effigie de ce pauvre Mardi-gras, du milieu du pont Lafayette et *Mami* (Marmet ou l'Amphibie (Neyret), les deux meilleurs plongeurs de la cohorte des joueurs et des souffleurs se jetaient dans le Rhône glacé afin de le repêcher.

Cela voulait dire qu'on espérait bien le revoir l'année suivante plus gai, plus joyeux, plus fou que par le passé.

Depuis 1848, il s'enterre tout seul, sans mascarade et presque sans tapage, et il était bien temps, nous le reconnaissons très-volontiers, que notre génération en finit avec des saturnales qui avaient cessé d'être amusantes, parce qu'elles avaient cessé d'être en rapport avec nos usages.

Certains mœurs ont pourtant survécu.

Dans un petit village situé au-delà du Grand-Camp, nous avons vu, il y a huit jours, célébrer comme autrefois ce que l'on appelle la *fête des Brandons*, fête des plus importants et dont le programme est court.

Un grand feu était allumé au milieu du village et jeunes gens et fillettes s'évertuaient à sauter à travers les flammes.

Un groupe de vieilles femmes regardait mélancoliquement ces ébats téméraires.

« Eh bien! c'est donc toujours comme de votre temps? » leur avons-nous dit.

« Holà! nous répondit l'une d'elles, il y en a bien toujours qui ont envie d'avoir un pillole, dans l'année. »

Il paraît que les jeunes filles qui franchissent le brasier ont la chance d'un prochain mariage.

A Lyon, les guirlandes de buis qui tapissaient les devantures des marchands de *bugnes* émigrés de la rue de l'Aumône qui a disparu, rappelaient seules le souvenir du dimanche des Brandons.

M. Lardet, aumônier de la Sainte-Famille, à Saint-Etienne, a été nommé vicaire à la Grande-Eglise.

M. Chaboud, professeur à l'Ecole cléricale de la Rédemption, a été nommé vicaire à Jarnioux.

M. Rondard, chapelain de Fourvières, est décédé le 19 février.

Trois ouvriers artilleurs, employés à l'arsenal de Lyon, vint comparaitre devant le premier conseil de guerre pour des vols successifs commises dans les ateliers dudit arsenal.

Depuis plusieurs mois déjà, des outils de toutes sortes étaient enlevés, le soir, après le travail, par une main restée inconnue.

Les recherches les plus actives n'avaient amené aucun résultat.

Enfin, la police fut mise en éveil dernièrement par quelques indiscrétions commises après boire.

Une visite domiciliaire dans le logement d'un individu suspect amena la découverte des objets disparus.

Les trois ouvriers furent aussitôt dénoncés, et se virent dès le lendemain incarcérés pour ces délits successifs.

C'est dans le courant de la semaine prochaine que la justice statuera sur le sort des coupables.

Hier, une demoiselle P..., rue Smith, a succombé à d'horribles brûlures qu'elle s'était faites en s'approchant sans précaution d'une grille garnie de charbons enflammés.

Le général Favé, qui commandait à Grenoble l'artillerie du 14^e corps d'armée, dont le général Bourbaki est le chef, vient d'être mis à la retraite et de publier son ordre du jour d'adieu.

Il avait été aide de camp de Napoléon III, et on lui attribue, non sans raison, paraît-il, une part de collaboration fort importante aux œuvres que l'ax-empereur a publiées sur l'artillerie.

Les motifs de cette mise à la retraite ont donné lieu, à Grenoble, à des commentaires qui paraissent assez déplacés, lorsqu'on a quelque connaissance des lois et règlements qui concernent les officiers généraux et leur temps d'activité.

Le général Favé a toujours passé et mérité de passer pour un des officiers les plus instruits, les plus capables de l'arme à laquelle il appartenait. Sous sa direction, l'école d'artillerie de Grenoble se faisait remarquer par l'aptitude des sujets qu'elle fournissait aux nouveaux régiments.

CONCERT DE BIENFAISANCE AU GRAND-THÉÂTRE.

Hier soir avait lieu, sous le patronage de M^{me} la comtesse Dacros et de M^{me} Bourbaki, la soirée annuelle au bénéfice des pauvres de la ville de Lyon.

Le principal attrait de ces sortes de fêtes réside surtout dans le but de charité qui en est l'objet.

Aussi le public sceptique et exigeant du parterre fait-il généralement défaut.

Ces spectacles coupés, composés de quatre ou cinq actes de quatre ou cinq ouvrages du répertoire, manquent en effet un peu d'attrait, et le directeur de théâtre qui s'amuserait à servir des menus de ce genre à ses abonnés, risquerait fort de ne pas finir son exploitation avec les honneurs de la guerre.

Rendons justice toutefois à la superbe organisation de la soirée. Rien n'avait été négligé pour relever le spectacle des yeux. Le foyer surtout, transformé en une serre des plus élégantes, présentait un coup d'œil féerique que nous voudrions bien lui voir tous les soirs.

Rendons justice aux artistes qui ont fait de leur mieux, et à qui il serait injuste d'en demander davantage.

Un regret en passant à M^{me} de Taisy qu'une malencontreuse indisposition avait empêchée de prendre part à la fête.

Et terminons par une requête qui nous semble devoir être prise au plus tôt en considération.

A chaque fête de bienfaisance et à chaque concert, l'administration fait placer, vis-à-vis de la porte d'entrée du théâtre, une immense *marquise* sous laquelle mettent pied à terre les spectateurs venus en voiture.

Cette mesure de précaution est des plus utiles, surtout lorsqu'il pleut.

Ne pourrait-on, une fois pour toutes, installer définitivement une marquise de ce genre,

en fonte ou en fer, ainsi que cela est organisé dans une partie des théâtres de Paris?

Ce serait non-seulement une attention délicate au public, mais encore une économie, car les installations provisoires et successives de cette petite construction doivent entraîner des frais considérables, qu'il serait facile d'éviter, par le moyen que nous indiquons.

A la voirie d'aviser.

On nous écrit de Marseille, 28 février :

On exécutait en ce moment d'importantes travaux à Port-Saint-Louis. Vous savez que l'Etat fait construire sur le Rhône des quais monumentaux, qui seront continués au fur et à mesure des besoins du commerce. Sur ces quais s'élèvent des entrepôts et des magasins, par les soins et pour compte d'une nouvelle compagnie de transport par eau, qui doit inaugurer son service au mois d'avril prochain, avec des bateaux à vapeur perfectionnés construits dans les ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée et dont je vous ai longuement entretenus en décembre dernier.

D'autre part, la société de Saint-Louis poursuit activement le dessèchement et la mise en culture des terrains sales, du delta du Rhône, au moyen de l'irrigation combinée avec le drainage. On transformerait ainsi la nature des terrains de cette région en leur donnant une énorme plus-value. En présence du succès déjà obtenu, la Société agricole de Lesquins propriétaire, sur la rive droite du Rhône, d'un domaine de 2,200 hectares va elle-même commencer les opérations d'assainissement et de défrichement. Cette même société a de plus demandé la concession de deux lignes de chemin de fer, celle de Marseille à Saint-Louis et celle de Saint-Louis à Arles, dont la réunion donnera au commerce de Marseille une nouvelle issue sur le Rhône.

La création du port Saint-Louis a déjà coûté plus de 20 millions à l'Etat, mais quoi qu'en disent les détracteurs de ce projet, on peut affirmer que les ressources du Trésor ne sauraient recevoir une application plus utile et plus féconde en résultats heureux pour notre ville et pour Lyon.

FAILLITE

Dumont, épicer à Vourles (Rhône).

Juge-commissaire, M. Clavel.

Syndic provisoire, M. Dargère.

Date du jugement, 26 février 1874.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 1^{er} mars, 5 h. 40 matin.

Le XIX^e Siècle interjettera appel contre l'arrêté lui interdisant la vente sur la voie publique.

La peine de mort prononcée contre le capitaine Mathuszewicz est commuée en celle de la déportation dans une enceinte fortifiée.

Madrid, 28 février.

La *Gaceta* publie un télégramme de Moriones, daté du quartier général de Larigida, 25 février, d'après lequel l'armée n'a pas pu forcer les redoutes et les tranchées de San-Pedro. Sa ligne a été forcée. Il demande avoir besoin de renforts et un autre général pour prendre le commandement de l'armée.

Il conserve les positions de Somorostro et les communications avec Castro.

Par suite de l'incompréhensible constitutionnelle des fonctions de chef de l'Etat et de président du conseil des ministres, le général Serrano renonce à la présidence du ministère et garde les fonctions de chef du pouvoir exécutif. M. Zabala est nommé président du conseil des ministres.

MM. Serrano et Topete sont partis la nuit dernière pour Santander.

Grand élan parmi les libéraux de toute nuance pour combattre le carlisme.

Les lignes télégraphiques sont presque toutes interrompues par le mauvais temps.

Un télégramme de Moriones, adressé au ministre de la guerre, dit que pour forcer les positions et vaincre les carlistes, il a besoin du renfort de six bataillons, sept batteries de canons de divers calibres avec 500 coups par pièce.

Le général Primo de Rivera a été contusionné, mais il continue son commandement. Son armée occupe toujours les positions de Somorostro, Onton, Minon, Povenia, Milquer.

La discipline de l'armée est excellente.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

DE JOURNAL DE LYON

Paris, 28 février, 9 h. 5 matin.

Les questeurs se sont réunis pour s'occuper d'un article du *Figaro*, signé St-Genest.

Paris, 28 février, 4 h. 47 soir.

Le ministre de l'instruction publique entendit par la commission des Ecoles de médecine s'est montré favorable à Lyon.

